

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission des institutions, des affaires
internationales et européennes, de la solidarité,
de l'emploi et des relations avec les communes

Papeete, le 19 JAN. 2016

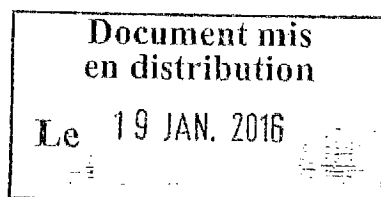
N° 9-2016

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes,

par Messieurs les représentants Gaston TONG SANG et Michel BUIILLARD



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 6358/PR du 5 octobre 2015, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Le compte administratif présenté ci-après a été adopté par le CESC en assemblée plénière, le 25 juin 2015.

I - RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2014

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

Conformément à la délibération n° 2013-121 APF du 4 décembre 2013 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2014, la dotation du CESC a été arrêtée à :

- 94 300 000 F CFP en section de fonctionnement (*dotation constante par rapport à 2013*) ;
- 10 000 000 F CFP en section d'investissement (*AP n° 5.2014*) dont 5 000 000 F CFP de crédits de paiement.

Au cours de l'année 2014, le budget du CESC a connu les modifications suivantes :

➤ *En section de fonctionnement*

- un complément budgétaire de la part du Pays d'un montant de 4 581 000 F CFP ;
- le remboursement d'un trop-perçu relatif à une dépense, d'un montant de 9 008 F CFP ;
- le prélèvement sur fonds propres du CESC d'un montant de 10 000 000 F CFP ;

➤ *En section d'investissement*

- le report des crédits de paiement de 2013 sur 2014 arrêtés à la somme de 4 752 776 F CFP.

En définitive, suite à ces modifications budgétaires entérinées par l'assemblée plénière de l'institution, le budget du CESC pour 2014 s'établit comme suit :

- 108 890 008 F CFP en section de fonctionnement ;
- 13 347 843 F CFP en section d'investissement.

II - LE BILAN D'ACTIVITÉ DU CESC POUR 2014

Le CESC a été saisi à 14 reprises en 2015, contre 20 consultations en 2013. De fait, le nombre total de réunions de l'assemblée plénière et des commissions permanentes tenues en 2014 a diminué de 28 %, passant de 240 en 2013 à 173 en 2014.

Sur ces 14 consultations, 8 lois du pays ont été adoptées par notre assemblée, et notamment la loi du pays relative à la concurrence. 5 de ces lois du pays avaient reçu un avis favorable du CESC, contre 3 avis défavorables :

Avis n° 01/2014 : sur un projet de loi du pays relatif au personnel navigant sur les courriers long trajet des aéronefs long-courriers – **favorable**.

Avis n° 03/2014 : sur un projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives au chèque service aux particuliers – **défavorable**.

Avis n° 04/2014 : sur un projet de loi du pays relatif au contrat de chantier – **défavorable**.

Avis n° 05/2014 : sur un projet de loi du pays instituant une aide à l'investissement des ménages pour la construction d'une maison à usage d'habitation principale ou à l'acquisition d'un logement neuf à usage d'habitation principale – **favorable**.

Avis n° 07/2014 : sur un projet de loi du pays relatif à la concurrence – **favorable**.

Avis n° 08/2014 : sur un projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française – **favorable**.

Avis n° 09/2014 : sur un projet de loi du pays relative aux conditions d'admission au Régime de Solidarité (R.S.T.) et au contrôle de leur respect – **défavorable**.

Avis n° 12/2014 : sur un projet de loi du pays portant mesures relatives aux grands projets réalisés dans les zones de développement économique prioritaire – **favorable**.

Par ailleurs, dans le cadre de ses prérogatives, l'institution a acté l'étude, par la commission « économie », d'un sujet de société relatif à la gouvernance durable du patrimoine marin de la Polynésie française. Bien que ce rapport fût adopté le 21 janvier 2015, son élaboration a nécessité la mise en place de 50 réunions de commission durant l'exercice 2014.

En août 2014, le CESC a été invité par le CES de Nouvelle-Calédonie afin d'aider à la mise en place du Comité consultatif social et économique (CCSE) de Wallis et Futuna, et de partager leurs expériences respectives et leurs problématiques communes (*extension de la contribution spéciale à la production d'énergie, changement climatique, etc.*). Une délégation composée du Président, de deux membres du CESC et d'un personnel du Secrétariat général a participé à cet événement.

En octobre 2014, le CESC a accueilli à son tour ses homologues calédoniens et wallisiens. Ce déplacement, qui s'est inscrit dans le cadre de la coopération des trois assemblées consultatives formalisée par une convention tripartite à Wallis le 11 août 2014, a permis aux conseillers calédoniens de trouver des éléments de réponse à leur autosaisine intitulée « *les échanges économiques entre la Nouvelle-Calédonie et les États insulaires du Pacifique* ».

III – L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les résultats définitifs de l'exercice 2014 sont les suivants :

1 - En section de fonctionnement

- Budget primitif	94 300 000 F CFP
- Budget modifié	108 890 008 F CFP
- Recettes totales réalisées	98 890 008 F CFP
- Dépenses totales réalisées	94 775 151 F CFP
- Excédent de clôture de l'exercice 2014	4 114 857 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2013	60 860 937 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2014	64 975 794 F CFP

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est **excédentaire de 4 114 857 FCFP**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **98 890 008 F CFP** en 2014.

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Chap.	Art.	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations 2014	Rappel 2013
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 300 000	98 881 000	98 881 000	94 300 000
960	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	9 008	9 008	0
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	10 000 000	0	
TOTAL GÉNÉRAL			94 300 000	108 890 008	98 890 008	94 300 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2014 s'élève à **94 775 151 F CFP**.

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalizations 2014			Rappel 2013
			a	b	mandats c	en % d = c/a	en % e = c/b	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 000 000	8 000 000	7 127 627	89,1	89,1	7 689 234
	613	Locations	1 000 000	1 000 000	797 449	79,7	79,7	929 251
	615	Entretien et réparations	5 000 000	5 000 000	4 992 080	99,8	99,8	4 289 915
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	328 605	93,9	93,9	305 235
	618	Divers services extérieurs	1 200 000	1 200 000	290 926	24,2	24,2	333 616
	623	Publicité, publications, relations publiques	1 200 000	1 200 000	4 777 246	398,1	398,1	1 253 427
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	600 000	407 485	67,9	67,9	351 787
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	600 000	600 000	290 595	48,4	48,4	150 000
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 300 000	1 300 000	1 961 362	150,9	150,9	1 545 025
	628	Divers – autres services extérieurs	2 300 000	2 300 000	2 740 413	119,1	119,1	2 536 449
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 500 000	1 103 333	110,3	73,6	701 735
	645	Charges sociales	350 000	350 000	364 214	104,1	104,1	204 072
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	3 595 067	3 595 067	3 595 067	100,0	100,0	0
sous total			26 495 067	26 995 067	28 776 402	108,6	106,6	20 289 746
960	653	Indemnités, vacations et frais mission des membres	67 804 933	71 885 933	65 998 749	97,3	91,8	90 183 153
sous total			67 804 933	71 885 933	65 998 749	97,3	91,8	90 183 153
TOTAL GÉNÉRAL			94 300 000	98 881 000	94 775 151	100,5	95,8	110 472 899

On remarque notamment que :

Les dépenses de fonctionnement courant de l'institution affichent une **augmentation de 42 %** par rapport à l'année précédente, passant de **20 289 746 F CFP** en 2013 à **28 776 402 F CFP** en 2014. Ceci s'explique par les événements exceptionnels qui ont marqué l'année (*en particulier le déplacement des CES Calédonien et Wallisien*) mais aussi par l'inscription d'une dotation aux amortissements (3,595 millions de F CFP, suite aux recommandations de la CTC).

Néanmoins, les dépenses liées aux indemnités, vacations et frais de mission des membres du CESC enregistrent une **diminution de 27 %** par rapport à l'année 2013, passant de **90 183 153 F CFP** en 2013 à **65 998 749 F CFP** en 2014.

Dans sa globalité, le budget modifié de 2014 s'est avéré suffisant pour que l'institution assure le rôle qui lui est dévolu par la loi statutaire.

Il convient de rappeler enfin que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au Secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « *le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif* ».

En 2014, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC, dont 6 de catégorie A, 6 de catégorie B, 3 de catégorie D et 2 de catégorie CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2011 à 2014 :

Catégorie	2011	2012	2013	2014
A	6	6	6	6*
B	6	6	6	6
C	1	1	1 (supprimé en mai)	0
D	2	2	3	3
CC5	2	2	2	2
TOTAL	17	17	17 (à partir de mai)	17

* dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais figurent au sous-chapitre 960.03 des comptes de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2011 à 2014, ces charges ont été de :

2011	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014
108 658 825	107 012 864	113 053 052	106 590 421	- 5,7 %

2 - En section d'investissement

- Budget primitif	8 595 067 F CFP
- Recettes totales réalisées	8 595 067 F CFP
- Dépenses totales réalisées	9 608 592 F CFP
- Déficit de clôture de l'exercice 2014	1 013 525 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2013	2 552 776 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2014	1 539 251 F CFP

Le résultat de clôture de la section d'investissement est **déficitaire de 1 013 525 F CFP**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Une subvention d'investissement d'un montant de **5 000 000 F CFP** a été actée, ainsi que le montant de la dotation aux amortissements inscrite en dépense en section de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations 2014	Rappel 2013
900	204	Subvention d'investissement 2014	5 000 000	5 000 000	5 000 000	7 500 000
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	3 595 067	3 595 067	3 595 067	0
951	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (CP reportés)	0	4 752 776	0	
TOTAL GÉNÉRAL			8 595 067	13 347 843	8 595 067	7 500 000

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2014 s'élève à **9 608 592 F CFP**, ce qui représente une réalisation de **111,8 %** du budget d'investissement modifié.

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiée	Réalisations 2014	Rappel 2013
					mandat	
900	213	Construction	0	0	0	5 774 539
	218	Autres immobilisations corporelles	8 595 067	13 347 843	9 608 592	987 203
TOTAL GÉNÉRAL			8 595 067	13 347 843	9 608 592	6 761 742

Ces crédits d'investissement ont permis de financer essentiellement :

- l'achat d'un véhicule de fonction ;
- le remplacement des fauteuils de la salle plénière de l'institution ;
- le renouvellement partiel du parc informatique.

IV - LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française, pour l'exercice 2014, est arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	98 890 008	8 595 067	107 485 075
DÉPENSES	94 775 151	9 608 592	104 383 743
SOLDE	4 114 857	- 1 013 525	

RÉSULTATS CUMULÉS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ANTÉRIEUR	60 860 937	2 552 776
EXERCICE 2014	4 114 857	- 1 013 525
CUMULÉS	64 975 794	1 539 251

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2014 est constatée. À la clôture de l'exercice 2014, le report à nouveau est donc de : **64 975 794 F CFP**.

* * * * *

Après avoir pris acte des résultats de ce compte administratif, les rapporteurs proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Gaston TONG SANG

Michel BUILLARD

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CES1501037DL

DÉLIBÉRATION N° 2016-20/APF

DU 21 MARS 2016

portant approbation du compte administratif de
l'exercice 2014 du Conseil économique, social et
culturel et affectation de son résultat

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1526 CM du 5 octobre 2015 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 779/2016/APF/SG du 18 mars 2016 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 9-2016 du 19 janvier 2016 de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du 21 mars 2016 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2014 est arrêté à la somme de *CENT SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SOIXANTE QUINZE FRANCS CFP (107 485 075 F CFP)* se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	98 890 008 F CFP
Section II d'investissement	8 595 067 F CFP
TOTAL	107 485 075 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2014 est arrêté à la somme de *CENT QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE TROIS FRANCS CFP (104 383 743 F CFP)* se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	94 775 151 F CFP
Section II d'investissement	9 608 592 F CFP
TOTAL	104 383 743 F CFP

Article 3.- Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel pour l'exercice 2014 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	98 890 008	8 595 067	107 485 075
DÉPENSES (en F CFP)	94 775 151	9 608 592	104 383 743
RÉSULTATS	4 114 857	-1 013 525	3 101 332

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Conseil économique, social et culturel est affecté au compte « Report à nouveau » pour un montant excédentaire de *QUATRE MILLIONS CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS CFP (4 114 857 F CFP)*.

Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2014, le fonds de roulement du Conseil économique, social et culturel est de *SOIXANTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS CFP (64 975 794 F CFP)*.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire de séance,

Éliane TEVAHITUA

Le président,

John TOROMONA

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2014

Adopté le 25 juin 2015 en assemblée plénière

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 300 000	98 881 000	98 881 000
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	9 008	9 008
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	10 000 000	0
TOTAL			94 300 000	108 890 008	98 890 008

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	204	Subvention d'investissement 2014	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	3 595 067	3 595 067	3 595 067
951	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0	4 752 776	0
TOTAL			8 595 067	13 347 843	8 595 067

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2014

Adopté le 25 juin 2015 en assemblée plénière

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 000 000	8 000 000	7 127 627
	613	Locations	1 000 000	1 000 000	797 449
	615	Entretien et réparation	5 000 000	5 000 000	4 992 080
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	328 605
	618	Divers services extérieurs	1 200 000	1 200 000	290 926
	623	Publicité, publication, relations publiques	1 200 000	1 200 000	4 777 246
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	600 000	407 485
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	600 000	600 000	290 595
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 300 000	1 300 000	1 961 362
	628	Divers - autres services extérieurs	2 300 000	2 300 000	2 740 413
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	67 804 933	71 885 933	65 998 749
Total du chapitre 960			89 354 933	93 435 933	89 712 537
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	3 595 067	3 595 067	3 595 067
Total du chapitre 961			3 595 067	3 595 067	3 595 067
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	1 500 000	1 103 333
	645	Charges sociales	350 000	350 000	364 214
Total du chapitre 962			1 350 000	1 850 000	1 467 547
TOTAL			94 300 000	98 881 000	94 775 151

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	218	Autres immobilisations corporelles	8 595 067	13 347 843	9 608 592
Total du chapitre 900			8 595 067	13 347 843	9 608 592

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

BALANCE GENERALE

EXERCICE 2014

adopté le 25 juin 2015 en assemblée plénière

DEPENSES

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
960	Pouvoirs publics	89 354 933	93 435 933	89 712 537
962	Personnel	1 350 000	1 850 000	1 467 547
961	Dotations aux amortissements et provisions	3 595 067	3 595 067	3 595 067
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 300 000	98 881 000	94 775 151

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
960	Pouvoirs publics	94 300 000	98 881 000	98 881 000
960	Pouvoirs publics	0	9 008	9 008
991	Résultat de fonctionnement reporté	0	10 000 000	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 300 000	108 890 008	98 890 008

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP Art		LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
900	218	Autres immobilisations corporelles	8 595 067	13 347 843	9 608 592
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			8 595 067	13 347 843	9 608 592

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
900	204	Subvention d'investissement 2014	5 000 000	5 000 000	5 000 000
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	3 595 067	3 595 067	3 595 067
951	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	4 752 776	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			8 595 067	13 347 843	8 595 067

TOTAL GENERAL	102 895 067	112 228 843	104 383 743
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

TOTAL GENERAL	102 895 067	122 237 851	107 485 075
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		60 860 937				4 114 857		64 975 794
INVESTISSEMENT		2 552 776			-1 013 525			1 539 251